

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
CANTON D'ALBENS
COMMUNE DE SAINT OURS**

CONSEIL MUNICIPAL

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU 12 JUIN 2007**

CONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE

Les lots ont été attribués lors de la commission d'appel d'offres qui a eu lieu le 25/05/2007.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer les marchés correspondants. Aucun lot n'a été infructueux.

QUESTIONS DIVERSES :

• **Travaux église**

Monsieur le Maire informe les conseillers que des travaux complémentaires sont à faire concernant la restauration de l'église.

Des devis ont été demandés pour les travaux suivants :

- encastrement câble EDF (fourniture et pose)
- travaux de mise en valeur des deux pieds droits du maître-autel
- une liaison équipotentielle murale (cloches)
- restauration de la porte du clocher

Le Conseil Municipal accepte ces différents devis.

- **Convention ATESAT** (assistance technique de l'état aux communes et à leurs groupements au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire)

La loi d'orientation n°92-125 du 06/02/1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la république, dans son article 7-1 issu de la loi n°2001-1168 du 11-12-2001 offre la possibilité à certaines collectivités qui ne disposent pas, du fait de leur taille et de leurs ressources, des moyens humains et financiers nécessaires à l'exercice de leurs compétences dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat de bénéficier, à leur demande de l'assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT).

Considérant l'intérêt pour la commune de pouvoir disposer de l'assistance technique de l'Etat dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention établie conjointement avec la D.D.E.

Vu pour être affiché le 21 juin 2007, conformément aux prescriptions de l'article L.121.17 du Code des Communes.

A Saint-Ours, le 21 juin 2007

LE MAIRE